

Il existe deux sortes d'engagement dans la M.R.C. (R). Les officiers font partie des cadres soit de l'active soit de la réserve. Les premiers sont astreints à l'entraînement périodique tandis que les seconds peuvent se présenter à l'entraînement s'ils le désirent. Les deux classes peuvent être mobilisées en cas d'urgence.

Les matelots, divisés en cadres actifs et cadres volants, sont assujétis aux mêmes conditions que les officiers. Ils s'engagent pour cinq ans.

Divisions universitaires d'instruction navale.—Des divisions d'instruction navale sont établies à 32 universités et collèges du Canada: Prince of Wales College, St. Dunstan's College, Acadia University, Dalhousie University, Nova Scotia Technical College, St. Francis-Xavier University, University of King's College, University of St. Mary's College, Mount-Allison University, University of New-Brunswick, Collège Saint-Alexandre de la Gatineau, École Polytechnique, Université, Laval, McGill University, Sir George Williams College, Université de Montréal Assumption College, Carleton College, McMaster University, Ontario Agricultural College, Université d'Ottawa, Queen's University, St. Patrick's College, University of Toronto, University of Western Ontario, Lakehead Technical Institute, University of Manitoba, University of Saskatchewan, Regina College, University of Alberta, University of British Columbia et Victoria College.

Le programme des divisions universitaires d'instruction navale offre aux étudiants de toutes les facultés quatre années d'instruction qui les préparent à l'obtention d'un brevet de la Marine royale canadienne ou de la Marine royale canadienne (Réserve). Il vise à former des officiers de toutes spécialités et comporte, à cette fin, l'instruction sur terre et à bord.

La formation est assurée aux divisions navales et aux universités durant l'année académique. Durant les vacances d'été, elle est assurée aux écoles de la côte et à bord des navires de la Marine.

Corps royal canadien des cadets de marine.—Le C.R.C.C.M. comprend 80 corps autorisés, organisés sous les auspices de la Ligue navale du Canada et entraînés et dirigés par la Marine. L'effectif autorisé est de 10,000 cadets âgés de 14 à 18 ans. Durant deux mois de l'été, à cinq camps d'instruction particuliers, 4,000 cadets passent une moyenne de 14 jours chacun.

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Commandement.—Le régime actuel de commandement de l'Armée canadienne en temps de paix comprend:

Quartier général de l'Armée—Ottawa (Ont.) (subdivisé)

- La Division de l'état-major général
- La Division de l'adjutant général
- La Division du quartier-maître général*

Région militaire de l'Ouest—quartier général à Edmonton (Alb.)

- Circonscription de la Colombie-Britannique, quartier général à Vancouver (C.-B.)

Région militaire des Prairies—quartier général à Winnipeg (Man.)

- Circonscription de la Saskatchewan, quartier général à Regina (Sask.)

Région militaire du centre—quartier général à Oakville (Ont.)

- Circonscription de l'Ouest de l'Ontario, quartier général à London (Ont.)
- Circonscription de l'Est de l'Ontario, quartier général à Kingston (Ont.)

Région militaire du Québec—quartier général à Montréal (P.Q.)

- Circonscription de l'Est du Québec, quartier général à Québec (P.Q.)

* Y compris la Division du maître général de l'artillerie.